

LA FRANCISATION DES ENTREPRISES

Selon la Charte de la langue française, l'obligation de former un comité de francisation s'applique à toute entreprise employant cent personnes ou plus même si cette dernière détient un certificat de francisation.

La FTQ vous invite à une journée de formation portant sur le rôle et le mandat des membres des comités de francisation.

Le contenu du cours sera présenté en collaboration avec un conseiller ou une conseillère de l'Office québécois de la langue française.

***Tour FTQ
565, boulevard Crémazie Est
Salle Marie-Pinsonneault, au 2^e étage
Mercredi 19 avril 2017, à 9 heures***



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA JOURNÉE,
CONSULTEZ LE VERSO DE CE FORMULAIRE D'INSCRIPTION OU
ADRESSEZ-VOUS AU SERVICE DE LA FRANCISATION DE LA FTQ
TÉLÉPHONE : 514 383-8031 TÉLÉCOPIE : 514 383-0502
PORTAIL : www.francisation.ftq.qc.ca**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOTEZ QUE LA FTQ NE REMBOURSE PAS LE SALAIRE ET QU'IL N'Y A PAS DE FRAIS D'INSCRIPTION.

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. cellulaire : _____ Tél. travail : _____

Nom du syndicat : _____ N° de la section locale : _____

Nom de l'entreprise : _____

Courriel : _____

**S.V.P., VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE FORMULAIRE, AU PLUS TARD LE
12 avril 2017, PAR LA POSTE, PAR TÉLÉCOPIEUR OU PAR COURRIEL
À L'ATTENTION DE MALORIE FLON.**

SERVICE DE LA FRANCISATION FTQ,
565, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, BUREAU 12100, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 2W3

TÉLÉCOPIEUR : 514 383-0502
COURRIEL : mflon@ftq.qc.ca

QUELQUES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTENU DES SESSIONS DE FORMATION QUE LA FTQ OFFRE AUX MEMBRES SYNDIQUÉS DES COMITÉS DE FRANCISATION

Objectifs spécifiques du cours :

- offrir aux nouveaux membres syndiqués des comités de francisation une formation de base portant sur la nature de leur mandat et sur une meilleure connaissance des dispositions de la Charte de la langue française (loi 101);
- proposer aux membres des comités un lieu de partage et de mise à niveau de leur connaissance;
- contribuer à faire en sorte que les objectifs de francisation décrits dans la loi 101 s'inscrivent dans les activités quotidiennes des milieux de travail;
- donner aux membres des comités l'occasion de rencontrer des conseillers et conseillères de l'Office québécois de la langue française.

En quoi consiste le cours?

Le cours est divisé en quatre parties :

1. Accueil, présentation du programme de la journée et tour de table

2. La francisation des entreprises

- les obligations des entreprises québécoises
- le fonctionnement des comités de francisation
- les étapes de la francisation

3. Nos droits

- nos droits quant à la langue des communications
- nos droits quant aux mouvements de personnel
- nos recours

4. L'action syndicale

- nos possibilités d'action
- les partenaires de la francisation
- les services disponibles